

UNIA

Notre travail mérite de bonnes rentes

Campagne pour les rentes
Unia 2024



Region Vaud - AD section Yverdon Aldo Ferrari

Prévoyance vieillesse 2024 : les objets soumis à votation

le 3 MARS 2024 :

- **Notre initiative AVS x 13** *Oui!*
Revendication : une 13^e rente comme le 13^e salaire
- **L'initiative sur les rentes des Jeunes Libéraux-Radicaux (67+)** *Non!*
Revendication : lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie

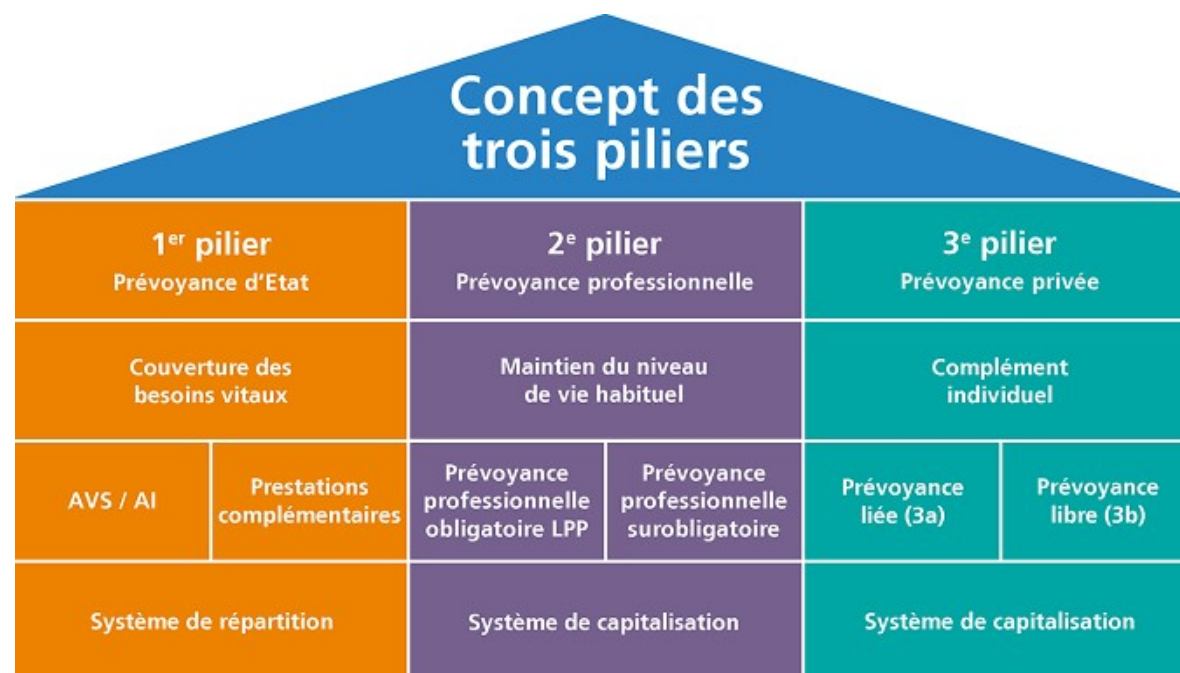
le 6 JUIN 2024 (évent. seulement le 22 septembre 2024) :

- **La révision LPP 21 de la droite libérale** *Non!*
Revendication : abaisser le taux de conversion (de 6,8 à 6,0 %), augmenter les cotisations salariales

La prévoyance vieillesse en Suisse : structure et défis actuels

La structure de base de la prévoyance vieillesse suisse

- Le **modèle des trois piliers** est ancré dans la Constitution fédérale depuis 1972
- Le 1^{er} (AVS) et le 2^e pilier (LPP) sont censés garantir une rente qui permet de **maintenir le niveau de vie habituel** « de manière appropriée » (60 % du dernier salaire)
- Objectif de l'AVS = **couverture des besoins vitaux**. Bien qu'il s'agisse d'un objectif constitutionnel depuis 50 ans, ce but n'est toujours pas atteint !



Etapas politiques de la prévoyance vieillesse en Suisse

Le développement

- **En 1948** : Création de l'AVS. Cotisations salariales : **4 %** (-> montant de la rente : env. 10 % salaire moyen)
- **En 1972** : Système des trois piliers inscrit dans la Constitution (contre-projet au « pensions populaires »)
- **1973/75** : Dans le cadre de la 8^e révision de l'AVS, **dernières améliorations substantielles des prestations**. Hausse des **cotisations AVS à 8,4 %** (-> montant de la rente : env. 35 % salaire moyen)
- **En 1979** : 9^e révision AVS. Adaptation automatique des rentes avec indice mixte (1982 : première adaptation)
- **En 1985** : Le régime obligatoire du 2^e pilier entre en vigueur
- **En 1995** : Le **libre passage intégral dans la prévoyance professionnelle**
- **En 2000** : La 10^e révision AVS (« révision de l'égalité ») entre en vigueur
 - **Splittings, bonifications d'éducation et de soins**
 - Mais : passage de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans sans flexibilisation sociale

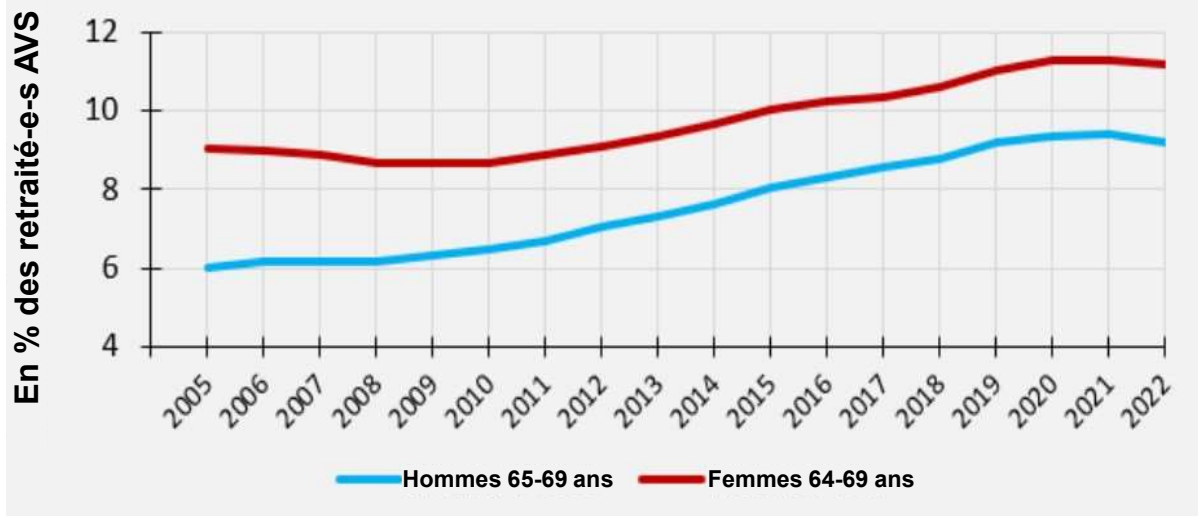
Etapes politiques de la prévoyance vieillesse en Suisse

10^{ème} révision AVS, ensuite le déclin des rentes

- **En 2000** : La 10^e révision AVS (« révision de l'égalité ») entre en vigueur
 - **Splittings, bonifications d'éducation et de soins**
 - Mais : passage de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans sans flexibilisation sociale
- **En 2004** : La 11^e révision AVS (démantèlement des rentes) est rejetée en votation populaire
- **En 2017** : «Prévoyance vieillesse 2020» est rejetée en votation populaire
- **En 2019** : Dans le cadre de l'acceptation de la RFFA: **relèvement des cotisations salariales à 8,7 %** (taux actuel)
- **En 2022** : AVS 21 acceptée en votation populaire :
 - Âge de la retraite 65 – 65 ; introduction à partir de 2024 (par étapes de trois mois par an jusqu'en 2028)
 - Financement supplémentaire de l'AVS par l'augmentation de la TVA de 0,4 point à 8,1 %.
- **En 2024** : Votations populaires sur AVS x 13, l'initiative sur les rentes (67+) et LPP 21

Les rentes sont trop faibles et ne suffisent pas pour vivre

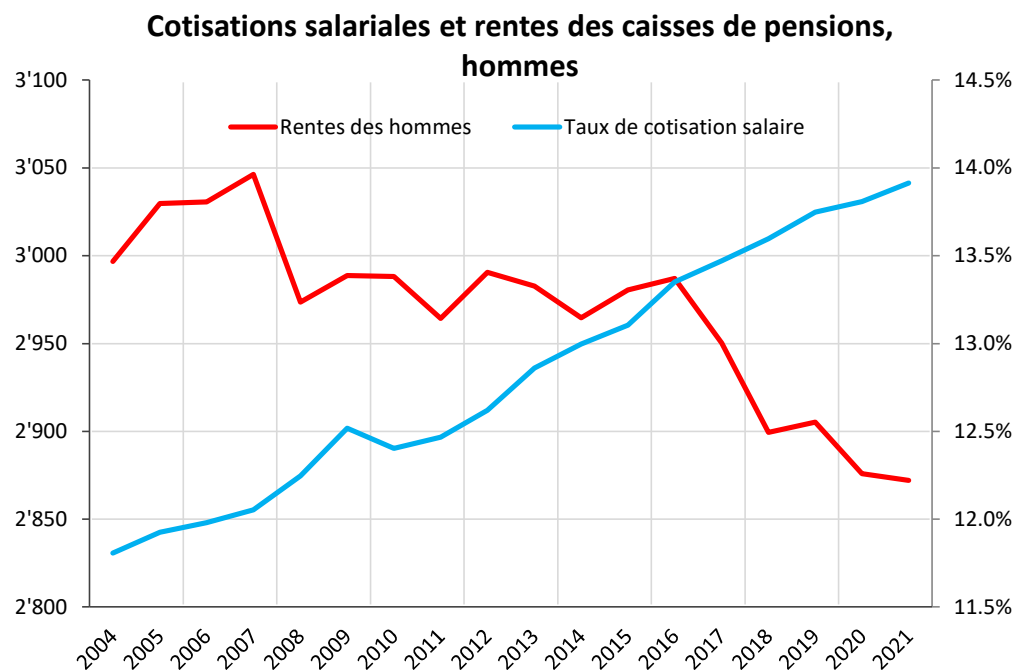
Taux des PC chez les 64/65 à 69 ans



Evolution du taux de prestations complémentaires 2005 - 2022
(données : OFS, OFAS. Illustration: USS)

- La Constitution prévoit depuis 50 ans que les rentes doivent couvrir les besoins vitaux
- Mais ce n'est pas le cas
- Plus d'une personne sur dix a besoin de prestations complémentaires dès le début de la retraite, car sa rente ne lui suffit pas pour vivre
- Les **femmes** essentiellement sont concernées

Les rentes des caisses de pension diminuent, les cotisations salariales aux caisses de pension augmentent

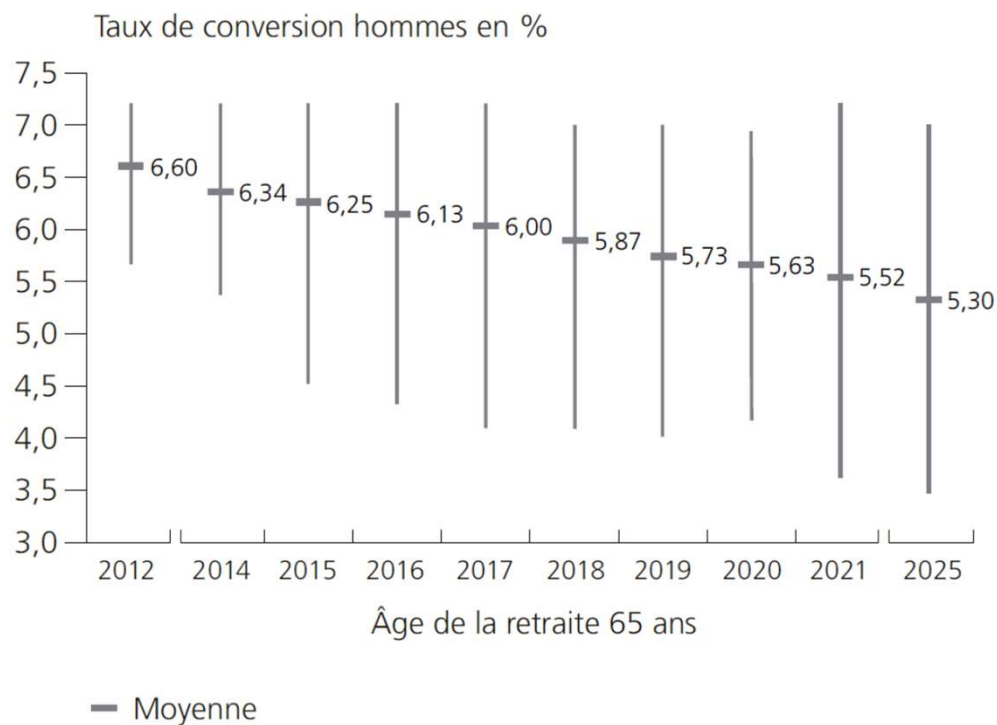


Évolution des rentes mensuelles des caisses de pensions et des cotisations salariales aux caisses de pensions des hommes en moyenne (source : OFS, Statistique des caisses de pensions 2021)

- Nous versons des **cotisations salariales** toujours plus élevées aux caisses de pensions
 - Ces dix dernières années, les cotisations ont augmenté de 10 %
- Pourtant, nous touchons toujours moins de **rentes des caisses de pension**
 - Depuis 2015, les rentes des caisses de pensions ont diminué de 8,5 %
- Dans le même temps, des milliards engraisent les assurances et les courtiers

Taux de conversion : une baisse discontinue

LPP : 6,8% :
CHF 100'000 = rente
annuelle de CHF
6'800



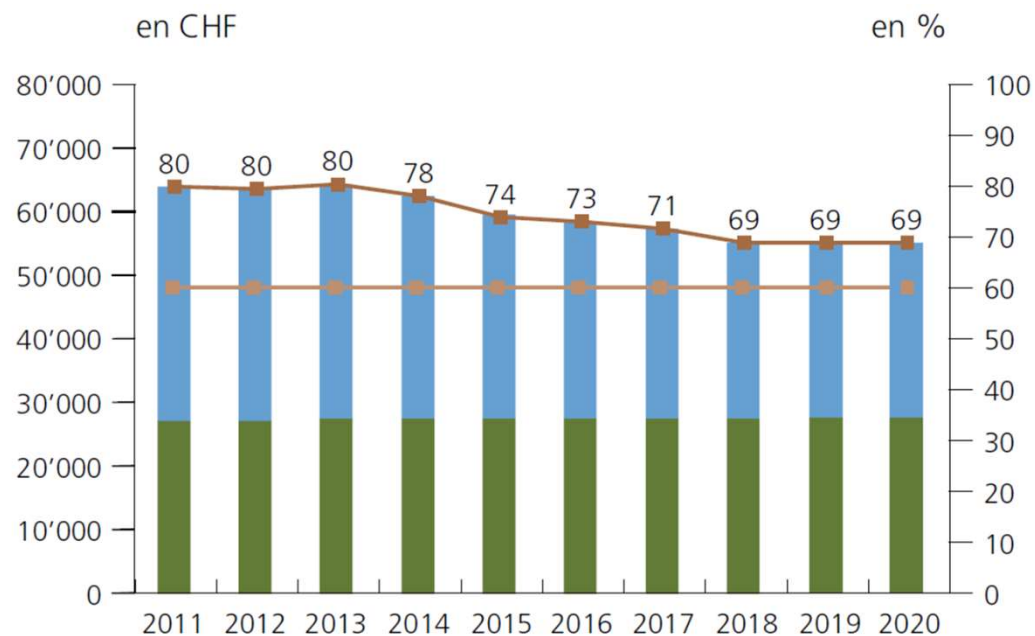
moins CHF 1500.- / an
pour CHF 100'000.-

Caisses pensions
suisses : 5.3% en 2025
CHF 100'000 : rente
annuelle CHF 5'300.-

Source : Etude Swisscanto

UNIA

Taux de remplacement : des revenus en baisse

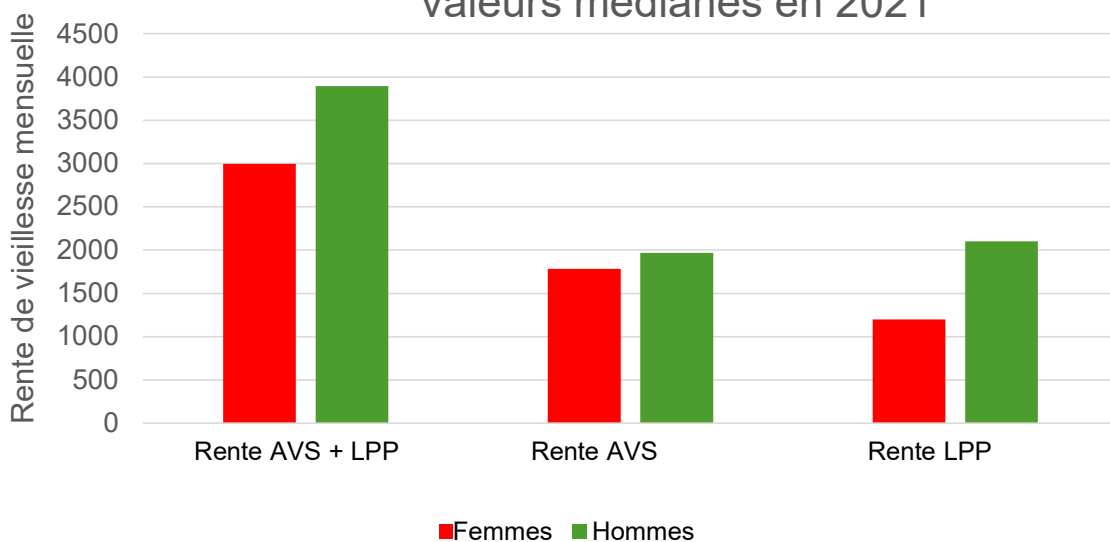


- Objectif de prestations 2^e pilier (en CHF)
- AVS
- Prestation 1^{er} et 2^e piliers pour un salaire de CHF 80'000
- Objectif de prestations 1^{er} et 2^e piliers

Source : Etude Swisscanto

Cela donne des rentes qui ne suffisent pas pour vivre

Les nouvelles rentes dans le 1^{er} et le 2^e pilier, valeurs médianes en 2021

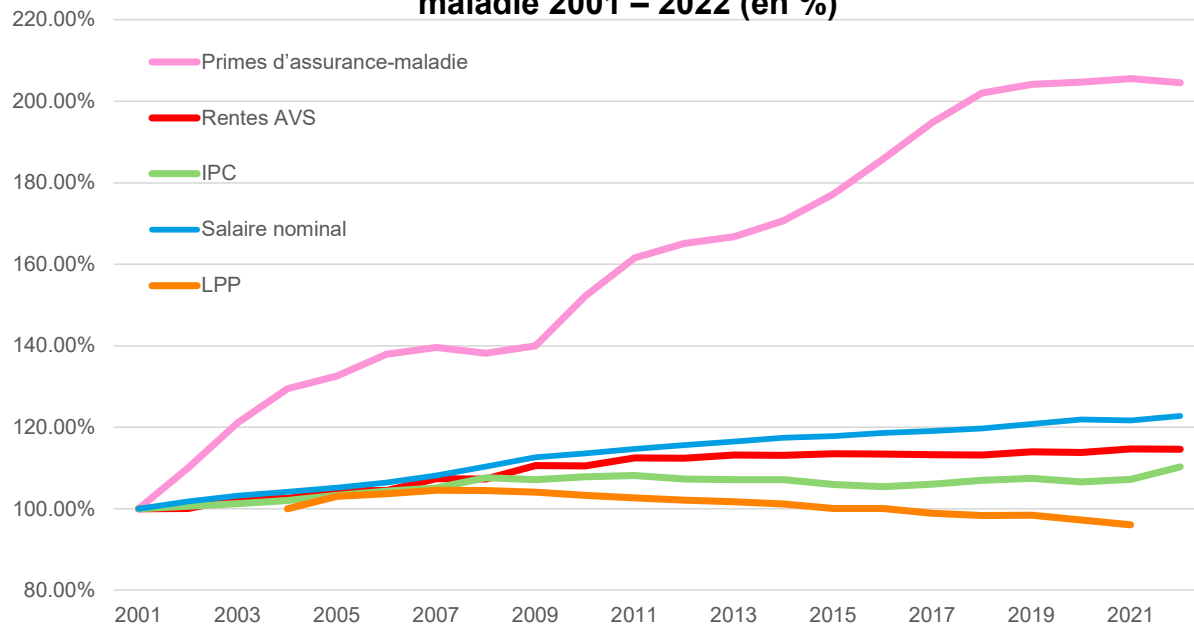


Source : OFS, Statistique des nouvelles rentes
illustration : USS

- En 2021, la rente moyenne (AVS+LPP) s'élevait à :
 - Hommes : 4'046 francs
 - Femmes : 3'001 francs
- La situation des femmes en matière de rentes est particulièrement précaire
 - Rente LPP plus faible de 42 %
 - 1/3 des femmes sans rente LPP
- Pour beaucoup de femmes et d'hommes à la retraite, la rente ne permet pas de mener une vie décente

Il reste de moins en moins de rentes

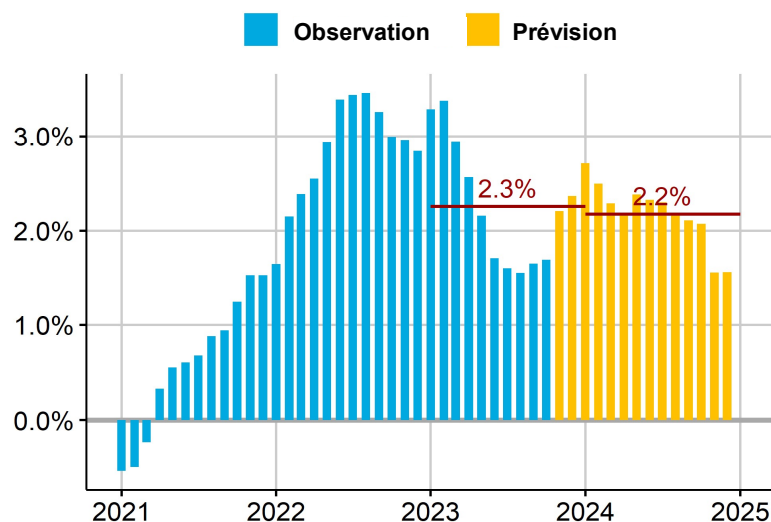
Evolution des rentes, salaires, IPC et primes de caisse-maladie 2001 – 2022 (en %)



Evolution des salaires et des rentes par rapport à l'IPC (indice national des prix à la consommation) et aux primes d'assurance maladie (données : OFS, OFAS. Illustration : Unia)

- Depuis des années, les **rentes AVS** stagnent et les **rentes LPP** baissent
- En même temps, les prix renchérissent
 - Les **primes des assurances-maladie** ont explosé ces vingt dernières années. En 2024, elles augmenteront de 8,7 %
 - Le **coût de la vie** (denrées alimentaires, loyers, frais de santé) augmente aussi.
- Au bout du compte, les retraité-e-s s'appauvrissent.

Le renchérissement reste élevé, le pouvoir d'achat continue de s'affaiblir



Renchérissement depuis 2021 (observation/prévision)
Source : OFS, prévisions USS

- **L'effet du renchérissement sur les rentes est particulièrement désastreux**
 - AVS : compensation du renchérissement tous les deux ans (indice mixte)
 - LPP : pas de compensation du renchérissement
- **Le pouvoir d'achat diminue**
 - Augmentation des coûts de la santé, des loyers, etc.
 - En 2023, les salaires réels sont plus bas de presque 3 % par rapport à 2020
 - La perte de pouvoir d'achat touche de plein fouet les revenus bas et moyens
- **Avec leurs revenus (rentes et salaires), les gens peuvent acheter de moins en moins de choses**
- **La perte de pouvoir d'achat des retraité-e-s en 2024 pourrait dépasser 8 %. Soit une retraite mensuelle entière.**

**Le problème majeur de la
prévoyance vieillesse est le
niveau des rentes trop bas: **elles
ne suffisent pas pour vivre !****

AVS x 13



UNIA

Ce que nous voulons :
augmenter les rentes - OUI à la 13^e rente AVS



En quoi consiste AVS x 13 ?

- Tout comme de nombreux actifs touchent un 13^e salaire, tous les retraité-e-s doivent toucher une 13^e rente
- Cela représente une augmentation des rentes mensuelles AVS de 8,33 %
- Les prestations complémentaires (PC) ne diminueront pas pour autant et le droit à ces prestations sera maintenu



Quiconque a travaillé toute sa vie mérite une bonne rente

AVS **x13**
OUI! le 3 mars
2024

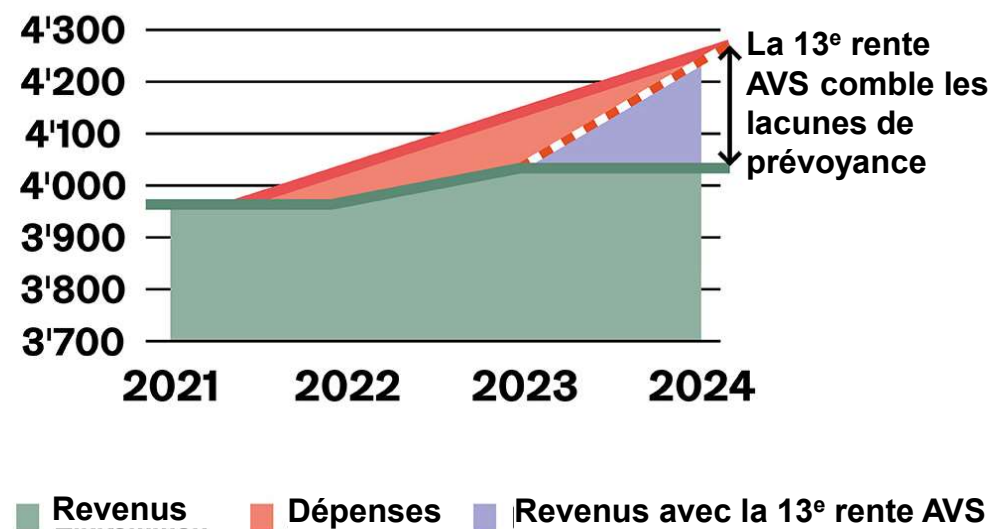
Une extension du premier pilier est une bonne chose, car l'AVS...

- est financée de manière **équitable et solidaire** : chacun cotise suivant son revenu. En même temps, les rentes sont plafonnées
- coûte le moins cher **aux personnes à bas et moyens revenus**. 92 % touchent une rente AVS supérieure à ce qu'ils ont versé avec leurs cotisations
- est **non discriminatoire** – notamment grâce aux bonifications de soins et d'éducation
- a un **rapport coûts/prestations optimal** : les frais administratifs sont bas, pas d'enrichissement pour les banques et les compagnies d'assurance

AVSx13 aura un impact immédiat sur les rentes : en cas d'acceptation, **les rentes progresseront immédiatement de 8,3 %** (sans réduction des PC) !

Une 13^e rente AVS est plus que jamais nécessaire

La 13^e rente AVS compense la perte de pouvoir d'achat



AVS **x13**
OUI!
le 3 mars
2024

Personnes seules de 65 ans et plus : revenus et dépenses (en francs par mois) Source : Calculs de l'USS

UNIA

Nous pouvons nous permettre de payer une 13^e rente AVS








Le coût de la 13^e rente est supportable, car...





- l'AVS génère des **excédents**. Ses réserves avoisinent 50 milliards de francs en 2023, un niveau jamais atteint
- AVS 21 entrera en vigueur en 2024. Les excédents continueront donc d'augmenter, pour atteindre **63 milliards de francs** en 2033 selon l'OFAS.
- la 13^e rente AVS coûtera env. **4,2 milliards** lors de son introduction en 2026
- l'OFAS escompte en 2026 un excédent d'AVS d'env. **3,5 milliards**. Le coût de la 13^e rente est donc déjà couvert en grande partie.
- pour les besoins de financement à long terme, il suffirait que les salarié-e-s et les employeurs versent p. ex. 0,4 % de salaire en plus pour rapporter en tout **5,6 milliards** supplémentaires

Cf. OFAS, Perspectives financières de l'AVS, 14.7.2023 <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/finanzen-ahv.html>

Qui profitera de la 13^e rente AVS ?

	Profession, salaire mensuel (x12)	Rente AVS actuelle par mois (2023)	Coûts 13 ^e rente AVS par mois	Effets sur la rente AVS par mois
	Libraire Salaire mensuel : CHF 4300	CHF 1962	- 17 francs	+ 164 francs
	Horticulteur & serveuse (40 %), 2 enfants Salaire mensuel 1 : CHF 4000 Salaire mensuel 2 : CHF 1600	CHF 3550 (PC incluses)	- 16 francs - 6.50 francs	+ 295 francs
	Électricien Salaire mensuel: CHF 6000	CHF 2234	- 24 francs	+ 186 francs
	Femme de ménage Salaire mensuel : CHF 3000	CHF 1700	- 12 francs	+ 142 francs
	Sergio Ermotti (CEO UBS) Salaire mensuel : CHF 1,1million	CHF 2450	- 4400 francs	+ 204 francs

LPP 21 : déductions salariales et impact sur les rentes concrètement

	Profession Âge Salaire mensuel (x13)	Modification des déductions salariales par mois	Impact sur la rente mensuelle du 2 ^e pilier
	Coiffeuse 25 ans Salaire mensuel : 3300 francs	+ 157 francs	+ 335 francs (en 40 ans, sans compensation du renchérissement)
	Vendeuse 48 ans Salaire mensuel : 4600 francs	+ 147 francs	- 8 francs (en 17 ans, sans compensation du renchérissement)
	Cuisinier 55 ans Salaire mensuel : 5400 francs	- 11 francs	- 67 francs (en 10 ans, sans compensation du renchérissement)
	Ouvrière spécialisée 50 ans Salaire mensuel : 7350 francs	+ 40 francs	- 271 francs (en 15 ans, sans compensation du renchérissement)

«L'initiative sur les rentes»

Non à l'initiative sur les rentes !



Retraite à 67 ans et plus – non à ce projet de démantèlement, car il...

- est **déconnecté de la réalité** : à **55+ ans et plus**, les gens sont déjà tenus à l'écart du marché du travail
- oblige les personnes à **faibles revenus** à travailler jusqu'à l'épuisement, alors que les hauts revenus peuvent s'offrir une retraite anticipée
- affecte le plus durement ceux et celles qui ont déjà une retraite plus courte: il se fait surtout au détriment des personnes qui accomplissent un **travail physique pénible**, qui raccourcit leur espérance de vie
- signifie la **lutte des classes par le haut** : il vise des économies sur les bas et moyens revenus afin d'épargner les hauts revenus et les fortunes.

Au lieu d'être résolu, le problème des retraites est ainsi aggravé !

NON à la retraite à 67 ans et plus !

Défendre et renforcer la prévoyance vieillesse !

3 MARS 2024 :

- **Notre initiative AVS x 13**

Oui!

Revendication : une 13^e rente comme le 13^e salaire

- **L'initiative sur les rentes des Jeunes Libéraux-Radicaux (67+)**

Non!

Revendication : lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie

UNIA

**Merci de votre engagement !
Uniti siamo forti!**